INTERLOCUTEURS RESTAURANT SCOLAIRE

√ Signaler une absence/une présence ou des problèmes de facturation :

restauration@essartsenbocage.fr

02.51.62.96.48 Si nécessaire, vous pourrez laisser un message sur le répondeur.

√ Signaler des dysfonctionnements divers (alimentation, personnel, comportement des enfants…) : Nadège SIONNEAU.

n.sionneau@essartsenbocage.fr

06.20.30.34.84

Rappel

√ Les absences (quel que soit le motif) doivent être signalées avant 10 h.

√ Les présences exceptionnelles doivent être signalées la veille pour 10 h.

ECHEANCES DE PAIEMENT – ANNEE 2018-2019

Les paiements devront s'effectuer avant le 20 de chaque mois. Au-delà de ce terme, le trésor public se chargera du recouvrement.

√ Pour les familles qui règlent par prélèvement, la date retenue par le Trésor Public est le 20 de chaque mois (si le 20 correspond à un samedi ou un dimanche, le prélèvement interviendra le mardi suivant).

√ Pour les familles qui règlent leurs factures via internet par carte bleue : www.tipi.gouv.fr ou via le site internet de la commune www.essartsenbocage.fr

√ Pour les familles qui règlent leurs factures par chèque, elles peuvent envoyer leur règlement par voie postale à la trésorerie.

√ Pour les familles qui règlent leurs factures en numéraire, elles doivent effectuer leur règlement à la Trésorerie.

Trésorerie du Pays Yonnais et Essartais Municipale

30 rue Gaston Ramon - BP 835 - 85021 LA ROCHE SUR YON Cedex.